



Syndicat Autonome des Techniciens de l'Aviation Civile
www.satac.fr ■ DAC/SO - BP 70 116 - 33 704 Mérignac Cedex
Bureau National ■ Tél : 05 57 92 84 90 ■ Fax : 05 57 92 84 91
Secrétaire Général ■ Tél : 03 88 59 63 68 ■ Fax : 03 88 59 64 20



Monsieur le Directeur Général de
l'Aviation Civile

DGAC
50, rue Henry Farman
75720 PARIS CEDEX 15

Strasbourg, le 13 novembre 2007

Objet : Remboursements de Frais de missions
N/Réf : SAT/SG 07-020

Monsieur le directeur général,

Plusieurs textes ont été publiés ces derniers temps, rendant les conditions dans lesquelles les missions se déroulent de plus en plus difficiles (choix du mode de transport, montants et conditions de remboursement ...), et sans qu'à aucun moment, le sujet ait été évoqué avec les organisations syndicales.

Une circulaire est même à l'étude, **toujours sans concertation**, et nous souhaitons attirer votre attention sur ces conséquences potentielles : En effet, il ressort, à la lecture de ce projet (*et c'est la tendance générale des derniers textes*), que **tout agent est considéré comme un délinquant en puissance, qui s'enrichirait indument aux frais de l'état.**

De notre point de vue, même si quelques individus, ici ou là, ont pu profiter ou profitent des lacunes du système, il ne faudrait pénaliser ni l'immense majorité des agents qui sont honnêtes, ni le fonctionnement des services pour lesquels ils effectuent des missions.

Il nous semble, en effet, que l'administration oublie l'essentiel : Les agents ne s'inventent pas de missions et, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, ils sont en possession d'un ordre de mission, ce qui signifie que le déplacement est commandé par leur hiérarchie.

Très souvent, ils doivent se lever tôt et rentrer tard, et ceci sans compensation financière, alors que rien ne les y oblige : Considérer que c'est un dû ou que c'est normal est inacceptable, en particulier à l'heure où on parle de rémunérer les heures supplémentaires.

Ce n'est certainement pas la note de la fonction publique sur le paiement de quelques jours d'ARTT (*à un tarif qui, ramené au taux horaire, est dévalorisant*) pour quelques agents, qui changera la situation.

Des agents, pour la bonne marche du service, se rendent disponibles, prennent sur leur temps personnel et sur leur qualité de vie, y compris pour se rendre dans des lieux nécessitant plus de 3 heures de trajet, sans parler des découchés et ils le font, jusqu'à aujourd'hui, de bonne grâce.



Les montants remboursés sont insuffisants, notamment en région parisienne, où les frais d'hôtels sont, le plus souvent, supérieurs à 60 € et où, pouvoir dîner pour 15 €, relève de la gageure. De plus, n'étant pas chez soi, toute boisson ou besoin alimentaire supplémentaire doit être payé et souvent au prix fort.

Jusque là, les agents lissaient leurs dépenses et le surplus perçu lors d'une mission venait compenser les sommes perdues lors d'autres missions.

S'ils doivent, à présent, en être systématiquement de leur poche, et, finalement, payer pour travailler, il est évident qu'ils ne se déplaceront plus, et personne ne pourra les en blâmer.

Aujourd'hui, il serait même question de ne plus rembourser les sandwiches !

En conséquence, non seulement les agents feraient des heures supplémentaires et ne bénéficieraient pas d'un repas correct mais, en plus, leurs dépenses ne seraient pas prises en compte.

Il en va de même concernant les moyens de transports où, apparemment, l'administration considère que le temps de transport n'est pas important, moins encore que les conditions de transports.

Il nous semble, au contraire, que plus un trajet est long, meilleures les conditions devraient être.

Un débat est nécessaire sans quoi le risque est grand d'en arriver à une situation de blocage : En effet, dans les conditions qui sont prévues et si la DGAC considère que les agents se déplacent par plaisir, il sera préférable de cesser tout déplacement.

Nous pensons qu'une telle éventualité aurait des conséquences graves sur le fonctionnement de la DGAC.

Nous vous demandons de provoquer une réunion avec les organisations syndicales spécifiquement sur ce sujet avant toute nouvelle modification et nous pensons que les conditions de remboursement des frais exposés lors des déplacements professionnels devraient être validées en CTP DGAC suite à cette concertation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Pour le Bureau National
Le Secrétaire Général**

Alain BELLIARD

Copie :

M. le Directeur, Secrétaire Général de l'Aviation Civile
M. le Directeur des services de la Navigation Aérienne